

Ba 12. Jan. 73-1.6

o. p.B. 72.9.15.2 - PF/dj

le 12 janvier 1973

Note à la Direction administrativePourparlers exploratoires MBFR

En novembre dernier, les pays membres de l'OTAN ont proposé aux pays membres du Pacte de Varsovie d'ouvrir à Genève, dès le 31 janvier, les pourparlers exploratoires sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées en Europe (MBFR). Cette proposition avait été faite après que l'Ambassadeur des Pays-Bas, porte-parole des membres de l'OTAN, ait sondé le Département politique qui avait marqué son accord.

A ce jour, la proposition des Occidentaux n'a pas reçu de réponse formelle, ni quant au lieu ni quant à la date. Selon les éléments disponibles, l'ouverture des pourparlers pourrait cependant bien avoir lieu à Genève d'ici quelques semaines.

En dépit de cette incertitude, nous avons estimé devoir prendre toutes les dispositions nécessaires pour accueillir cette réunion, notre pays ne pouvant assumer la responsabilité d'en demander le renvoi.

Selon un schéma qui nous a été communiqué par les Occidentaux et dont nous ne savons pas jusqu'à quel point il correspond aux vues des participants de l'Europe de l'Est, quelque vingt pays au maximum, soit 150 à 200 personnes, participeront aux pourparlers exploratoires qui s'étendront sur une période relativement longue, des sessions de quelques semaines alternant avec des pauses.

La Suisse a été priée par les Occidentaux de procurer, en tant que pays hôte, les facilités nécessaires aux participants.

./.



Il faut entendre par là, toujours selon les indications qui nous ont été données par les Occidentaux et sous réserve de l'accord de l'autre partie, la mise à disposition des salles de conférences et de l'infrastructure usuelle en personnel technique (interprètes, traducteurs, administration de la salle, etc), ce personnel étant placé sous la direction d'un secrétaire administratif.

Les dispositions nécessaires ont été prises pour fournir des salles de conférences dans le bâtiment administratif de l'AELE en attendant l'achèvement, d'ici avril au plus tard, du Centre international de conférences de la FIPOI. En ce qui concerne le personnel technique, M. l'Ambassadeur Humbert met sur pied actuellement le dispositif requis, sans pour autant procéder encore à des engagements, ceux-ci ne pouvant avoir lieu que lorsque la date aura été définitivement fixée et que les besoins exacts auront été définis par les participants.

L'engagement d'une personne qualifiée est cependant d'ores et déjà nécessaire pour prendre en main et coordonner cette préparation. Cette personne pourra fonctionner ultérieurement comme secrétaire administratif. M. l'Ambassadeur Humbert a pu, avec l'accord du secrétaire général de l'AELE, s'assurer à cet effet le concours d'un collaborateur suisse du secrétariat de cette organisation, M. Paul Kolly. M. Kolly conserve ses occupations à l'AELE dans la mesure où ses nouvelles tâches le lui permettent. Il sera donc indemnisé au prorata seulement du temps qu'il leur consacrerá.

En ce qui concerne les frais, les propositions des Occidentaux prévoient que tous les frais iront à la charge des participants selon une clé de répartition à définir. Ils ont exprimé cependant l'espoir qu'une contribution suisse serait faite en ce qui concerne les locaux.

- 3 -

Avec l'accord du chef du Département, nous estimons qu'il convient de mettre gratuitement les locaux à disposition, tout au moins pendant une certaine période qu'il faudra encore préciser. Tous les frais concernant le personnel seront en revanche supportés par les Etats qui prendront part aux pourparlers.

Les frais de location des salles s'élèvent à l'AELE à environ 1000 francs par jour. Aucune location n'a encore été conclue avec l'AELE. Afin de pouvoir, si besoin, disposer des salles dès le 31 janvier, nous avons dû prier l'AELE de renoncer de les louer à des tiers pendant le mois de février. Il nous incombe de rembourser l'AELE des pertes qu'elle subit de ce chef. Celles-ci s'élèvent en février à environ 7000 francs. Cette somme sera donc due même si les pourparlers n'ont pas lieu avant la fin du mois prochain.

Par ailleurs, nous n'éviterons pas de devoir faire l'avance des frais découlant de l'engagement de personnel. Pour le moment cet engagement se limite, comme dit plus haut, à la personne de M. Kolly.

./.

Comme convenu avec M. Bourgeois, nous vous soumettons en annexe un projet de contrat de mandat avec M. Kolly, en vous priant de l'examiner aussi vite que possible afin que nous le communiquions à l'intéressé par l'intermédiaire de M. l'Ambassadeur Humbert.

En outre, nous vous prions de faire ce qu'il convient sur le plan financier en vue d'autoriser les paiements auxquels il faudra progressivement procéder, tant en ce qui concerne la location des salles que le personnel. Nous vous proposons de débiter ces frais (qui, sauf pour ce qui est des salles jusqu'à concurrence d'un certain montant, seront ultérieurement remboursés) à la rubrique 49323 du budget du Département.

./.

- 4 -

Si une démarche auprès du Département des finances  
devait être requise, vous voudrez bien nous faire savoir si  
nous devons nous en charger.

Direction  
des organisations internationales  
P.O.

(Pictet)

Annexe :

- 1 projet de contrat

Ba 12. Jan. 73-16'

Copie remise à :

- M. l'ambassadeur J. Humbert, Genève  
• M. Bodmer

CONTRAT DE MANDAT

1. Le Département politique confie à M. Paul K o l l y ..... un mandat en vue d'organiser, sur le plan administratif et technique, les pourparlers exploratoires que des Etats envisagent d'avoir à Genève au sujet de la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées en Europe. Sous réserve de l'accord des participants à ces pourparlers, il assumera pendant la durée de ceux-ci la fonction de secrétaire administratif des réunions.
2. Les tâches de M. Kolly seront fixées dans un cahier des charges dès que ces dernières auront été communiquées avec précision au Département politique par les participants aux pourparlers.
3. Pour l'accomplissement de son mandat, M. Kolly recevra ses instructions du Département politique fédéral. Il demeurera à cet effet en liaison constante avec M. Jean Humbert, Ambassadeur, chef de la Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève, dont il relèvera et qu'il consultera avant de prendre toute initiative importante.
4. M. Kolly sera rémunéré par les soins du Département politique au prorata du temps qu'il consacrerà à l'accomplissement du présent mandat. Il présentera à cet effet des décomptes mensuels. Sa rémunération sera calculée sur la base du barème en vigueur à l'Office des Nations Unies à Genève pour une fonction correspondante, soit US\$ 60.22 nets par jour (Fr.s. 231.25).